



Compte rendu de jury

Examen professionnel

Avancement de grade

Adjoint technique principal de
2^{ème} classe

Session 2024

Pôle

Recrutement

Concours

MAJ le 07/08/2024

SOMMAIRE

I - Présentation générale de l'opération	3
II - Données statistiques générales	4
A. Chiffres clés.....	4
B. Profil des candidats et des lauréats.....	4
Phase d'admissibilité	5
A. Libellé de l'épreuve	5
B. Epreuve de 3 à 5 questions.....	5
C. Résultats d'admissibilité	5
III - Phase d'admission.....	6
A. Libellé de l'épreuve	6
B. Epreuves pratiques.....	6
C. Résultats d'admission.....	7
IV - Bilan.....	7

Compte rendu établi en application de l'article 19 du décret n°2013-593 du 5 juillet 2013

I - Présentation générale de l'opération

Le CDG31 a organisé, en 2024, l'examen professionnel d'avancement au grade d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe dans la spécialité « Environnement, hygiène » dans les options suivantes : « propreté urbaine, collecte des déchets ; hygiène et entretien des locaux et espaces publics ; agent d'assainissement ».

- Conditions d'accès

Cet examen professionnel est ouvert aux agents relevant du grade d'adjoint technique territorial ayant atteint le 4^{ème} échelon et comptant au moins 3 ans de services effectifs dans ce grade ou dans un grade d'un autre corps ou cadre d'emplois de catégorie C doté de la même échelle de rémunération, ou dans un grade équivalent si le corps ou cadre d'emplois d'origine est situé dans une échelle de rémunération différente ou n'est pas classé en catégorie C.

- Organisation

Cet examen est organisé tous les 2 ans. Un calendrier national commun à tous les centres de gestion est défini pour les périodes d'inscription et la date de l'épreuve écrite d'admissibilité.

- Zone de conventionnement

L'examen a été organisé dans le cadre de la programmation de la coordination régionale d'Occitanie.

- Jury

Le jury se compose de 6 membres, répartis en 3 collèges égaux : élus (dont le Président et sa suppléante), fonctionnaires et personnalités qualifiées.

Collège des élus :

- 1 Maire,
- 1 Conseillère municipale,

Collège des fonctionnaires :

- 1 Représentant du personnel, désigné par tirage au sort au sein de la CAP C,
- 1 Responsable Valorisation et Elimination à la Direction Déchets et Moyens Techniques d'une métropole.

Collège des personnalités qualifiées :

- 1 Directrice Générale des Services d'une Communauté de communes,
- 1 Directeur des Services Techniques d'une commune en retraite.

- Sujets et notes de cadrage

Le sujet de l'épreuve écrite d'admissibilité ainsi que les notes de cadrage des épreuves sont disponibles sur le site Internet du CDG31.

- Déroulement de l'opération

Inscriptions	Retrait des dossiers du 22 août 2023 et le 26 septembre 2023 Date limite de dépôt des dossiers le 5 octobre 2023
Epreuves d'admissibilité	18 janvier 2024 à Labège et Gardouch (Haute-Garonne)
Jury d'admissibilité	27 février 2024
Epreuves pratiques d'admission	Du 4 avril au 28 juin 2024
Jury d'admission	4 juillet 2024

II - Données statistiques générales

A. Chiffres clés

		Examen
Nombre de dossiers reçus		184
Nombre de candidats admis à concourir		177
Candidats présents aux épreuves d'admissibilité	Nombre	152
	Pourcentage	85,9%
Nombre de candidats admissibles		151
Candidats présents aux épreuves d'admission	Nombre	145
	Pourcentage	96 %
Nombre de candidats admis		145
Taux de réussite (admis/présents admissibilité)		95,4%

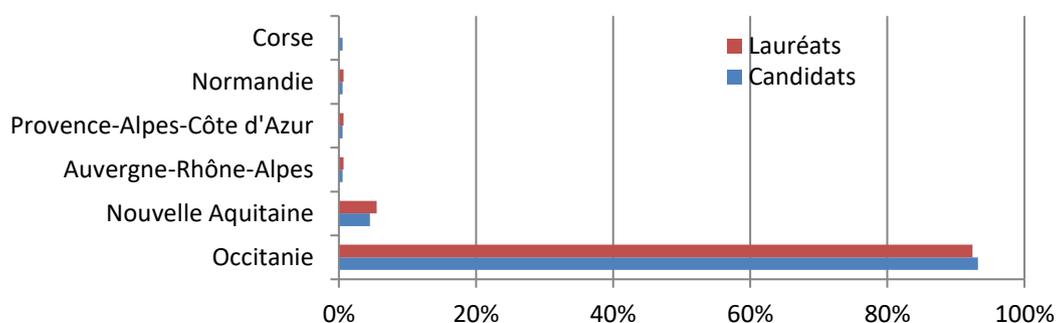
99 % des inscriptions ont été réalisés par préinscription via le site Internet du CDG31.
Au cours de l'opération, les échanges avec les candidats concernés ont été dématérialisés.

B. Profil des candidats et des lauréats

- Age et sexe

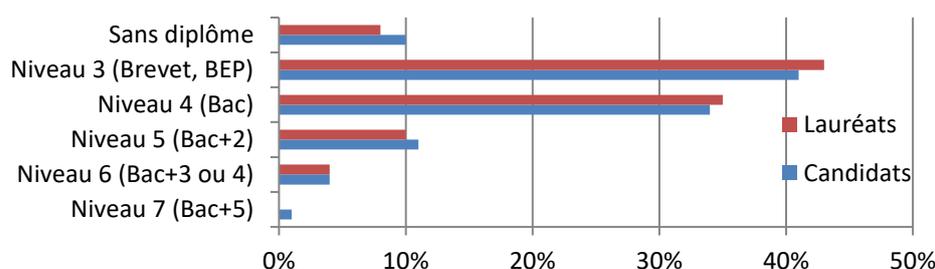
Les femmes représentent 42 % des candidats et 43 % des lauréats. La moyenne d'âge est assez proche entre les candidats et les lauréats (41,3 et 41,5 ans).

- Origine géographique



Les lauréats proviennent essentiellement de la région Occitanie.

- Diplômes

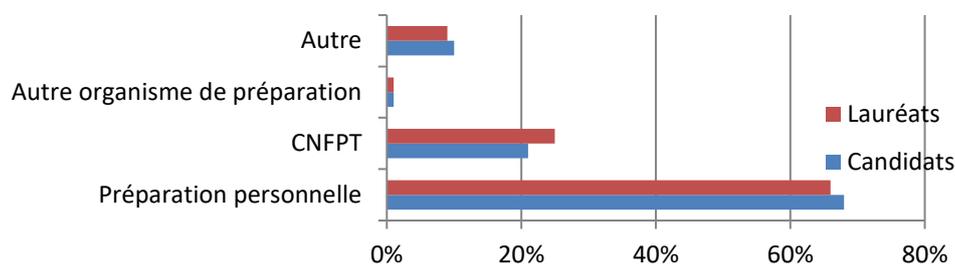


43% des lauréats détiennent un titre ou diplôme d'un niveau 3 (anciennement niveau V), requis pour le concours d'accès au même grade.

- **Situation professionnelle**

Tous les candidats relèvent de la Fonction Publique Territoriale.

- **Préparation**



21% des candidats déclarent avoir suivi une préparation auprès du CNFPT.

68 % des candidats et 66 % des lauréats déclarent s'être préparés seuls.

Phase d'admissibilité

A. Libellé de l'épreuve

L'épreuve d'admissibilité consiste en une épreuve écrite à caractère professionnel, portant sur la spécialité choisie par le candidat lors de son inscription. Cette épreuve consiste, à partir de documents succincts remis au candidat, en trois à cinq questions appelant des réponses brèves ou sous forme de tableaux, et destinées à vérifier les connaissances et aptitudes techniques du candidat (durée 1h30 – coefficient 2).

Les épreuves écrites sont anonymes et font l'objet d'une double correction, par un binôme de correcteurs, sur la base des notes de cadrage, du corrigé type et des indications du barème de correction. La note définitive est attribuée par le Jury souverain.

B. Epreuve de 3 à 5 questions

- **Organisation**

Les épreuves écrites se sont déroulées le 18 janvier 2024 à Gardouch et Labège.

- **Thématique du sujet**

Le sujet portait dans la spécialité « Environnement, hygiène », sur les domaines suivants : l'eau, la propreté des espaces publics, l'entretien des locaux publics, la santé et la sécurité au travail.

- **Résultats**

Nombre de présents	Moyenne / 20	Nombre de notes ≥ 10 / 20	Nombre de notes < 5 / 20	Note la plus haute / 20	Note la plus basse / 20
152	15,86	149	1	20	4,25

- **Constat des correcteurs**

Le sujet était d'actualité et accessible. Les qualités rédactionnelles sont correctes. Les candidats maîtrisent dans l'ensemble les connaissances et aptitudes techniques, produisant de bonnes copies.

C. Résultats d'admissibilité

25 candidats absents à l'épreuve d'admissibilité ont été éliminés.

1 candidat a obtenu une note inférieure à 5 sur 20 à l'épreuve d'admissibilité et a été éliminé.

151 candidats ayant obtenu une note supérieure ou égale à 5 sur 20 ont été autorisés à se présenter aux épreuves d'admission.

III - Phase d'admission

A. Libellé de l'épreuve

L'épreuve d'admission consiste en une épreuve pratique dans l'option choisie par le candidat, lors de son inscription, au sein de la spécialité considérée et destinée à permettre d'apprécier l'expérience professionnelle du candidat, sa motivation et son aptitude à exercer les missions qui lui seront confiées. Elle comporte une mise en situation consistant en l'accomplissement d'une ou de plusieurs tâches se rapportant à la maîtrise des techniques et des instruments que l'exercice de cette option implique de façon courante. Cet exercice est complété de questions sur la manière dont le candidat conduit l'épreuve, ainsi que sur les règles applicables en matière d'hygiène et de sécurité. La durée de l'épreuve est fixée par le jury en fonction de l'option. Elle ne peut être inférieure à 1 heure, ni excéder 4 heures (coefficient 3).

B. Epreuves pratiques

- Organisation

Les épreuves ont été organisées du 4 avril au 28 juin 2024 sur 3 sites d'examen (CDG31 et diverses collectivités territoriales) et avec la contribution d'un organisme de formation (CFA).

Les sujets des épreuves pratiques ont été élaborés par des examinateurs spécialisés.

Les candidats ont été évalués par 2 examinateurs spécialisés dans l'option choisie.

Option	Site d'examen	Date
Propreté urbaine, collecte des déchets	Hangar Vigie technique Toulouse Métropole	28 et 29 mai 2024
Hygiène et entretien des locaux et espaces publics	CFA Blagnac	du 24 au 28 juin 2024
Agent d'assainissement	Station d'épuration de l'Aussonnelle La-Salvetat-Saint-Gilles	4 avril 2024

- Résultats

Option	Nombre de candidats présents	Moyenne / 20	Nombre de notes ≥ 10 / 20	Nombre de notes < 5 / 20	Note la plus haute / 20	Note la plus basse / 20
Propreté urbaine, collecte des déchets	55	14,06	54	0	17,50	9,5
Hygiène et entretien des locaux et espaces publics	84	16,85	84	0	20	12
Agent d'assainissement	6	12,71	5	0	15	8,75

- Constat des évaluateurs

Les candidats font preuve d'un très bon niveau, quelle que soit l'option.

C. Résultats d'admission

- Résultats

Les résultats, après application des coefficients correspondants à l'ensemble des épreuves d'admissibilité et d'admission, sont les suivants :

Nombre de candidats présents	Moyenne générale /20	Nombre de moyennes $\geq 10/20$	Moyenne la plus haute /20	Moyenne la plus basse /20
145	15,74	145	19,80	10,15

- Délibération

6 candidats absents aux épreuves d'admission ont été éliminés.

145 candidats ayant obtenu une moyenne supérieure ou égale à 10/20 ont été admis.

IV - Bilan

Le jury observe un très bon niveau des candidats.

Le taux de réussite à l'examen professionnel, qui avoisine les 96 %, est supérieur à la précédente session 2022 (94 %). Cela s'explique par une très bonne préparation des candidats aux épreuves.

Les candidats semblent à l'aise, tant à l'écrit qu'à l'oral.

Le Président du jury,

Thierry SAVIGNY



CENTRE DE GESTION
DE LA FONCTION PUBLIQUE
TERRITORIALE
DE LA HAUTE-GARONNE

590, rue Buissonnière - CS 37666
31676 LABEGE CEDEX
Tél : 05 81 91 93 00 - Télécopie : 05 62 26 09 39
Site Internet : www.cdg31.fr
Mél : contact@cdg31.fr

*© CDG 31. Tous droits réservés. [2022].
Toute exploitation commerciale est interdite*